

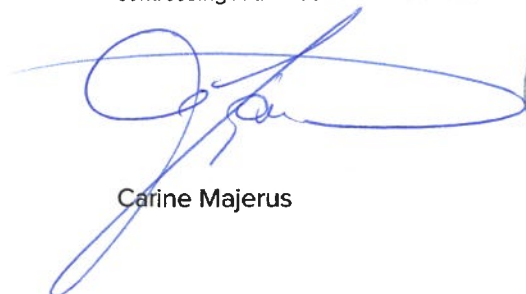
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la Leitschbaach, rue du Stade afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de fraisage. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Leitschbaach, rue du Stade
Début :	vendredi, 24 juillet 2026 à 07:00
Fin :	vendredi, 24 juillet 2026 à 18:00
Motif :	des travaux de fraisage
Règlement :	GRE-083-2026

Grevenmacher, le 21 juillet 2026

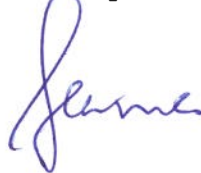
La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes